

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 11 septembre 2017, à 19h30. Tous les membres du conseil étaient présents. Nous avons pu ressentir à un certain moment beaucoup d'animosité dans la salle, la raison principale était le projet de construction d'un futur terrain synthétique de soccer.

Nous avons eu droit à une dizaine d'interventions sur le sujet, une moitié aime et l'autre déteste. Les raisons des « contre » allaient des risques cancérogènes et des blessures corporelles en passant par la chaleur qui s'en dégage l'été et qui nécessitera un arrosage périodique, la charge pour les « pour » fut lancée par madame Nicole Durand, candidate à la mairie cet automne; elle défendit bec et ongles le projet en balayant du revers de la main les études présentées. Monsieur George Carlevaris qui est un fidèle auditeur des matchs de « foot » en Europe, souligne que les joueurs professionnels préfèrent de loin les terrains naturels. Le conseiller Badertscher, pour sa part, appuie le projet à 100% et dit qu'il est fatigué de voir des projets avortés par 2 ou 3 personnes qui crient au loup. Pour les citoyens qui ne sont pas encore informés, une somme de 800 000 \$ est prévue pour la réalisation du terrain.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention se basant sur le principe d'un tiers provincial, un tiers fédéral et un tiers Ville de Prévost, mais du fait qu'il fut présenté initialement avec une enveloppe de 600 000 \$ et bien nous n'aurons droit qu'à une subvention de 400 000 \$: 200 000 \$ provincial, 200 000 \$ fédéral et 400 000 \$ pour notre part. Chapeau à tous les citoyens qui s'impliquent dans la vie municipale!

Un autre projet qui concerne les loisirs fut débattu, soit la construction d'un terrain de stationnement situé à l'accès de la piste de ski de fond au développement du Haut Saint-Germain. Une citoyenne dont le terrain est contigu à ce futur stationnement s'y oppose. Ses prétentions sont que cet accessoire est dédié aux résidents du secteur et non à une large diffusion; l'augmentation de la circulation que cela entraînerait est l'un des points majeurs. Pour une deuxième fois dans la soirée, le conseiller Badertscher mentionna que ce n'est pas parce que 2 ou 3 personnes crient au loup que le projet doit s'arrêter. L'instigatrice de la démarche, une dame Hogue présenta avant l'assemblée une pétition de 15 noms appuyant l'annulation du projet. Le conseiller Badertscher remarqua que 3 noms y figurant étaient des résidents de Mirabel. Pour clore le sujet, la résolution fut abrogée et monsieur le maire annonça que les résidents du secteur seront consultés avant toute nouvelle décision. De toute évidence la décision finale serait prise par un nouveau conseil qui sera élu en novembre.

Gestion des affaires financières
L'approbation des déboursés et engagements au 11 septembre s'élevait à 1 342 456 \$.

Gestion réglementaire

La maison qui fut acquise par la Ville située entre l'hôtel de ville et le salon de beauté Chez Françoise sera aménagée en bureaux à l'usage des employés municipaux. Monsieur Richer désire laisser au nouveau conseil élu en novembre la décision possible d'un futur agrandissement attenant à l'hôtel de ville en place. Pour le conseiller Badertscher, il s'agit d'une dépense inutile.

Gestion des affaires juridiques

Monsieur Richer annonce que la MRC désire revampier les bâtiments faisant partie de l'éco-centre ainsi que les équipements qui s'y rattachent. Monsieur Paul Germain, rue Yannick, candidat à la mairie à l'automne demande à monsieur le maire que les résidents de la rue Gariépy, qui ont eu de mauvaises expériences avec le dépôt de sable, soient consultés en priorité pour qu'aucun inconvénient provenant de cette installation ne puisse les incommoder.

Gestion des contrats

La firme Unijack s'est vu octroyer un contrat d'achat de pierre concassée pour la somme de 157 000 \$.

Les soumissions pour le sablage et déneigement pour les rues de Prévost furent rejetées. Il en aurait coûté pour les cinq prochaines années 9,5 millions \$, l'appel d'offres repart à zéro, on se demande pourquoi le conseil a attendu si longtemps: la neige est à notre porte.

Les travaux de stabilisation du talus au parc de la Rivière-du-Nord qui s'est écroulé en 2014 furent accordés à la firme Bercon pour la somme de 494 000 \$; des subventions sont à venir.

La confection et l'entretien de la patinoire du lac-Écho furent accordés à monsieur Olivier Dubois pour la somme de 3 000 \$. Soulignons que le bon travail de monsieur Dubois est apprécié, car plusieurs citoyens dans la salle en ont fait la remarque.

Le budget pour la conception de la patinoire permanente fut voté: 86 080 \$ pour le grillage et les bandes, 32 160 \$ pour le pavage, 35 000 \$ pour les fondations pour un grand total de 153 240 \$.

Questions du public

Monsieur Joey Leckman, candidat échevin du district 1, demande que le

conseil se penche sérieusement sur l'état de la chaussée du boulevard du Lac Saint-François pour sa remise en état; il est en décrépitude depuis des lunes.

Madame Michèle Guay, rue du Poète et candidate échevin du district 4, questionne le maire Richer sur le passage de camions lourds sur le pont Shaw qui est pourtant réglementé, celui-ci répond que ces pouvoirs sont dans les mains du ministère des Transports du Québec et qu'il fera un suivi à sa demande.

Monsieur George Carlevaris, de la rue du lac Écho, demande au maire d'investiguer sur des dépôts qui se sont accumulés dans le ruisseau du Lac-Écho près du pont qui vient d'être rénové. Et pour terminer, ce citoyen souligne qu'à son avis, beaucoup de dépenses d'immobilisation sont faites à Prévost et que nous serions peut-être rendus au moment d'appliquer le frein. Monsieur Richer répond qu'il avait reçu dans les jours précédents un courriel d'une personne d'affaires de notre Ville lui faisant la même remarque.

Comité régional pour la protection des Falaises

Une vision et une marque de commerce à défendre

COMMUNIQUÉ — Le Comité régional pour la protection des Falaises de Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte (CRPF) entreprend auprès des candidats aux élections municipales une démarche visant à souligner l'importance et la portée des gestes que peuvent poser les élus en matière de conservation des milieux naturels.

Pour le président, monsieur Claude Bourque, « nous ne cherchons pas à convaincre des gens qui sont déjà pour la plupart déjà sensibilisés à ces questions, mais plutôt à nous rendre disponibles pour leur présenter des arguments, des dossiers qui pourraient leur être utiles dans leurs échanges à venir ».

Élaborés conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 constituent à cet égard une référence intéressante, notamment l'intégration de la biodiversité dans la planification municipale et la

conservation, d'ici 2020, d'au moins 17% des zones terrestres par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Le CRPF souhaite que la conservation des milieux naturels apparaisse dans les programmes des différents partis et candidats aux élections municipales dans les municipalités concernées. Ainsi, à l'image du gouvernement du Québec qui a atteint son objectif de 8% du territoire en aires protégées, les Municipalités pourraient également viser une préservation d'une

portion de leur territoire en milieux naturels.

Et concernant le soutien financier à apporter à cette cause, le CRPF souligne qu'investir dans cet « équipement municipal » est aussi stratégique sur le plan de la santé humaine qu'environnementale.

Les Falaises en tête!

Le CRPF adhère et défend cette idée que les forêts, les montagnes, les lacs et les milieux humides, la faune et la flore qui y vivent sont autant d'éléments qui composent la « marque de commerce » de notre communauté.

Pour le président du CRPF, si « Laurentides et milieux naturels » est véritablement notre marque de commerce, il faut réaliser que le temps est venu de la promouvoir.

Plus que jamais, il faut avoir les *Falaises en tête!*

VOTRE CUISINE.net
Votre espace cuisine, notre signature!

Armoires de cuisine
Vanités
Bloc de boucher

SALLE DE MONTRE Détaillant de produits **miralis**
2775, Curé-Labelle, bur. 107, à PRÉVOST, Qc.

Facebook.com/votrecuisine.net

Tél.: 450-712-9830 • Fax.: 450-335-0687

UNE ÉQUIPE AU COEUR DE VOTRE COMMUNAUTÉ
equipestamour.com - equipestamour@royallepage.ca

Les courtiers immobiliers vendent pour plus de 94% des propriétés dans les Laurentides
— Centris et DuProprio —

450 335-2611
Appelez-nous pour une évaluation GRATUITE

2730, boul. Curé-Labelle, Prévost J0R 1T0

ÉQUIPE ST-AMOUR
JSA

ROYAL LEPAGE HUMANIA
Agence immobilière

Jean St-Amour, Adm.A.
Courtier immobilier agréé

**Pas le temps de cuisiner, les enfants ont faim...
Quelques saucisses et le tour est joué**

Qualité Bonne rentrée à tous! Excellence

William J. Walter
DEPUIS 1986 SAUCISSIER 2017

Toujours plus de 70 sortes de saucisses sans gluten

617A Saint-Georges (coin Léopold Nantel) SAINT-JÉRÔME / Tél.: 450 432-4026